« Laïcité d’Accord ! » condamne fermement la profanation du cimetière juif de Sarre-Union comme elle condamne, au nom de la laïcité, tous les actes antisémites, islamophobes, racistes, xénophobes. Le président du Crif, a opportunément rappelé ce matin que c’est à l’Ecole publique de la République qu’il appartient de faire œuvre d’éducation aux principes et valeurs qui avec la laïcité et la liberté d’expression fondent le vivre ensemble, la recherche du bien commun par delà les légitimes choix politiques, spirituels ou philosophiques de chacun des citoyens. Cela rend d’autant plus nécessaire et urgent de donner à l’Ecole publique d’Alsace et de Moselle les moyens d’accomplir cette tâche incontournable en supprimant les dispositions règlementaires qui y font actuellement obstacle en ne respectant pas la liberté de conscience des parents et élèves. A l’Ecole publique, il faut, sans délai, rendre optionnel l’enseignement de religion pour respecter la liberté de conscience de tous, celle de ceux qui désirent cet enseignement mais aussi, et ce sera justice, celle de ceux qui ne le désirent pas.